Emplacements du portail client

Comment rendre des emplacements visibles sur le portail client

Mis à jour 24 octobre 2024

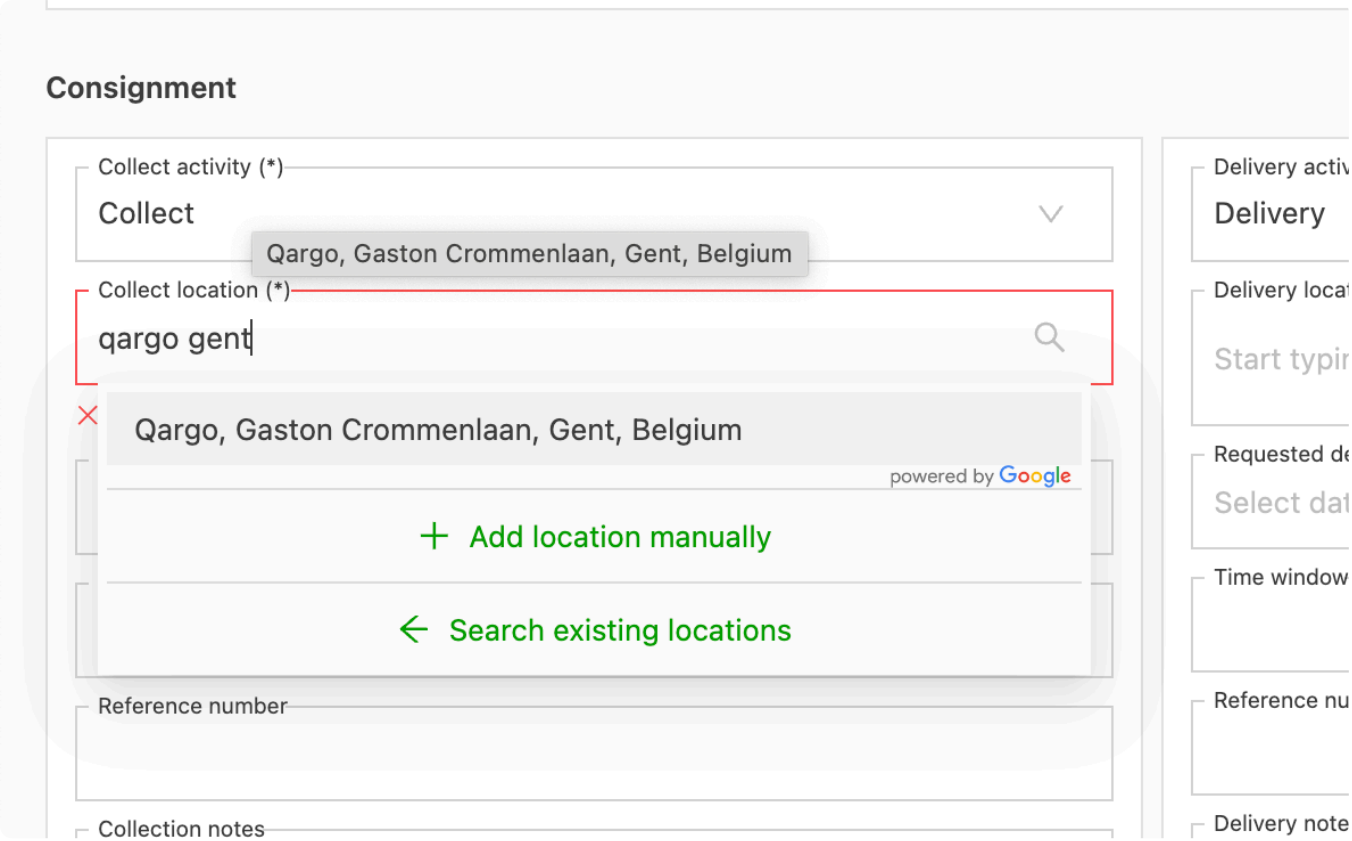
Introduction

Les emplacements visibles sur le portail client peuvent être créés de plusieurs façons :

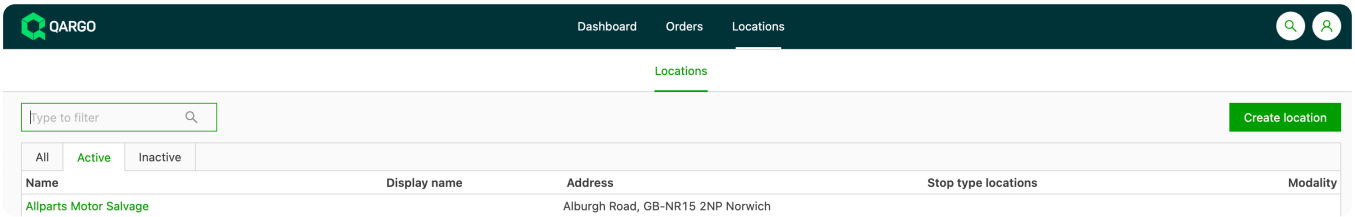
1. Emplacements créés par les clients sur le portail
2. Emplacements créés par les utilisateurs internes de l'entreprise et rendus visibles sur le portail client

Emplacements créés par les clients sur le portail

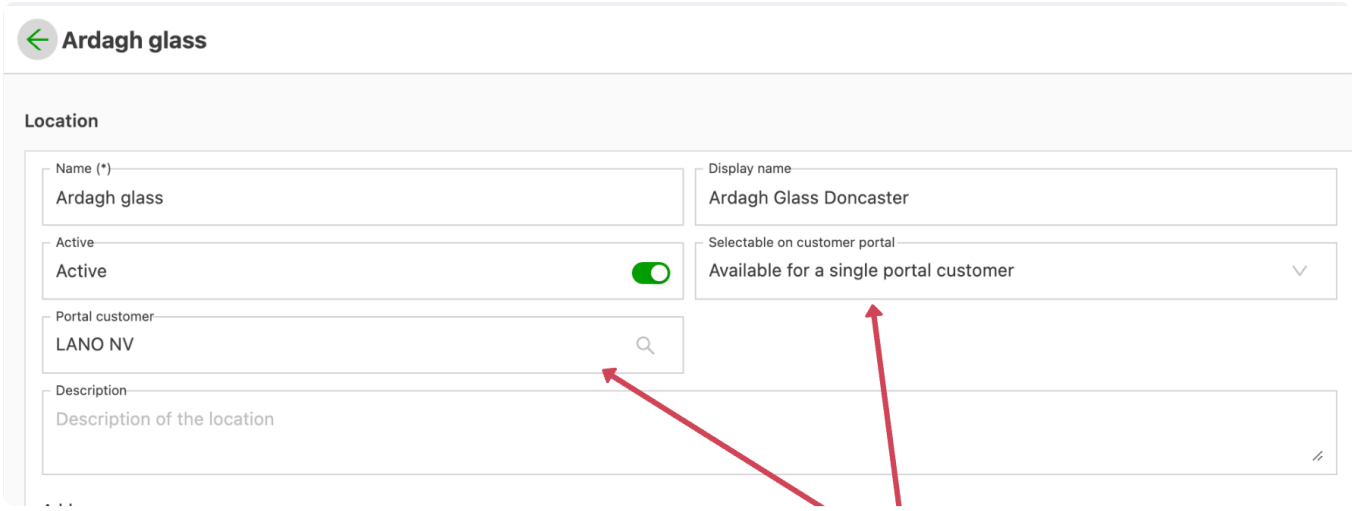
Lors de la saisie d'une commande sur le portail client, les utilisateurs peuvent créer de nouveaux emplacements :



Ils peuvent aussi ouvrir l'onglet des emplacements et cliquer sur créer un emplacement :



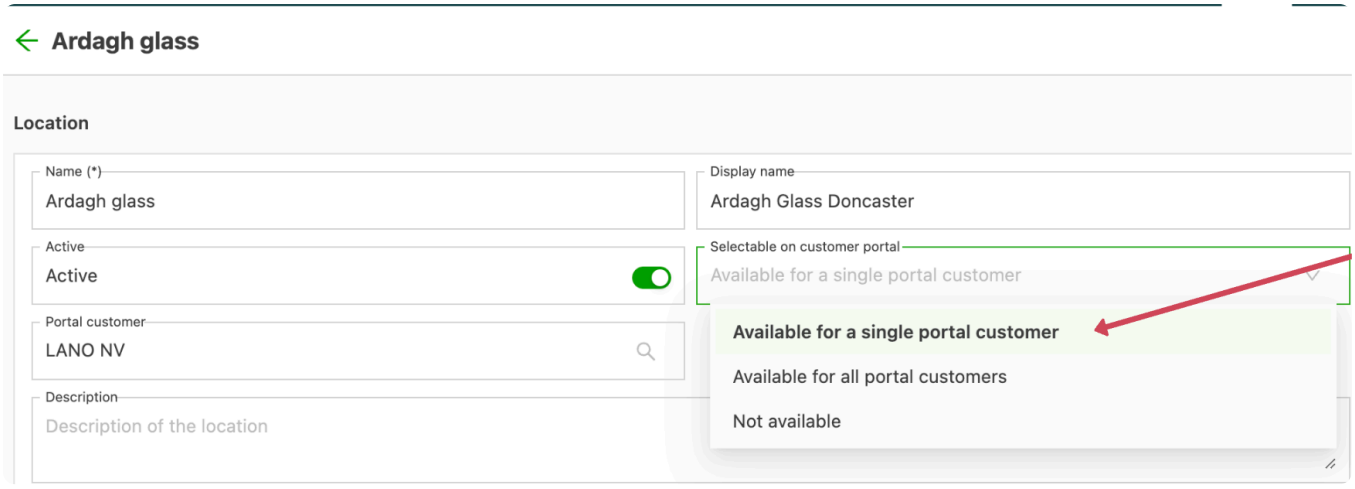
Dans Qargo, ces emplacements sont enregistrés comme accessibles uniquement à ce client :



Ces emplacements ne seront **pas** visibles pour les autres clients.

Emplacements créés par les utilisateurs internes de l'entreprise

Lors de la création d'un emplacement, l'utilisateur interne peut décider de sa visibilité sur le portail client :



Les options suivantes sont disponibles :

1. Disponible pour un seul client du portail client : choisir alors le client qui peut voir cet emplacement
2. Disponible pour tous les clients du portail : toutes les personnes qui utilisent le portail client peuvent voir cet emplacement
3. Non disponible : cet emplacement ne sera pas visible sur le portail client

Adapter des emplacements existants

Il est possible de modifier la visibilité sur le portail client des emplacements existants :

- Si l'emplacement n'est utilisé que par **un seul** client, il peut passer à « Disponible pour un seul client du portail ». Si l'emplacement a été utilisé par 2 clients ou plus, il ne peut passer qu'à disponible pour tous les utilisateurs du portail ou non disponible.